

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT DE L'AIN  ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20260427-03DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 Avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Laiz, sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	O. METRAL	X			Mézériat	G. DUPUIT	X		
	H. PORNON (suppléant)					N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X				E. BOZONNET	X		
	M. BOUCHARD (suppléant)				Perrex	J.-J. VIGHETTI		X	
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		X			E. MATHEY (suppléante)	X		
	K. LACROIX (suppléante)				Pont-de-Veyle	A. ALEXANDRINE	X		
Chaveyriat	G. RAPY	X				L. MICHEL	X		
	Cormoranche-sur-Saône	F. BERTILLOT (suppléante)				Saint André d'Huiriat	D. DOUVRES		X
J. PALLOT		X			V. CONNAULT (suppléante)		X		
N. LE MOAL (suppléante)					Saint Cyr-sur-Menthon	K. PALLE	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X				B. PELLETIER	X		
	C. TURCHET	X				F. CHAGNARD	X		
	D. FAYEMI	X			Saint Genis-sur-Menthon	C. GREFFET	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	X				S. DURANCEAU (suppléant)			
	A. BIGOT (suppléante)				Saint Jean-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	X		
Grièges	A. GREMY	X				H. LOUREAUX (suppléant)			
	T. LAURENT	X			Saint Julien-sur-Veyle	S. REVOL		X	
	L. CAZABON	X				H. BOURGE (suppléant)	X		
Laiz	S. SCHAUVING	X			Vonnas	A. GIVORD	X		
						N. DUCLOS	X		
						C. RABUEL	X		
						E. DESMARIS	X		
						C. DESMARIS	X		

Envoi de la convocation : 21/04/2026

Affichage de la convocation : 21/04/2026

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 30

- Sylvie MARECHAL-GOYON a donné pouvoir à Sébastien SCHAUVING
- Olivier MORANDAT a donné pouvoir à Guy DUPUIT

A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPY est désigné Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
 001-200070555-20260427-20260427-03DCC-DE
 Date de télétransmission : 30/04/2026
 Date de réception préfecture : 30/04/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5711-1 portant sur la désignation des membres dans le cadre d'un syndicat mixte ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de PONT-DE-VEYLE du 10 décembre 1998 relative à l'adhésion de la Communauté de communes au canton de PONT-DE-VEYLE au Syndicat Mixte Intercommunal de destruction des Ordures Ménagères de THOISSEY pour la collecte et la destruction des ordures ménagères et la collecte sélective ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la VEYLE du 23 octobre 2017 sollicitant la modification des statuts du SMIDOM, afin que soit intégrée dans son périmètre la collecte des ordures ménagères des six communes de l'ex-Communauté de communes des BORDS DE VEYLE, et afin d'augmenter le nombre de représentants de la Communauté de communes de la VEYLE à 18 ;

Considérant que suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires intervenu en mars 2026, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la Communauté de communes au sein du SMIDOM ;

Considérant que les statuts du SMIDOM prévoient que la Communauté de communes de la VEYLE est représentée au sein du comité sur la base numérique d'un délégué par commune le composant soit 18 membres ; et qu'il sera procédé, parallèlement à l'élection de chaque délégué titulaire, à l'élection d'un délégué suppléant appelé à siéger avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire ;

Considérant que le délégué peut être un membre du Conseil communautaire ou un conseiller municipal de la commune membre ;

Considérant que Madame Nathalie ROBIN a pris place en séance pour l'élection du 1^{er} suppléant ;

Considérant que chaque délégué est élu au scrutin uninominal secret (vote électronique) et que le procès-verbal des opérations de vote est joint en annexe ;

Le Conseil communautaire,
après avoir voté,

ELIT comme représentants de la Communauté de communes au SMIDOM Veyle Saône :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Philippe MARECHAL	François GANDELIN
Guillaume AGATY	Nicolas GESLIN
Sébastien DEL VECCHIO	Stéphane VENUAT
Claudé JACQUET	David QUINT
Jacques PALLOT	Nathalie LE MOAL
Michèle DANNACHER	Thierry LAVOIGNAT
Agnès BIGOT	Eric DREYFUS
Catherine SANJUAN	Laurence CAZABON
Sébastien SCHAUVING	Pascale PEYSSON
Guy DUPUIT	Eric BOZONNET
Christophe JACOBBERGER	Mathieu ARMESSEN
Jean-Claude AUBLANC	Sabrina GREZAUD
Blandine BUATOIS	Valérie CONNAULT
Marie-Angélique GOYON	Véronique CAMILLERI
Isabelle QUEFFELEC	Anna VIGIER
Benoit HUGUET	Loic LEQUIN
Hervé BOURGE	Régis BIBET
Claude RABUEL	Cédric GREGOIRE

Le Président


Christophe GREFFET



Le Secrétaire de séance

Gilles RAPY

Certifié exécutoire

Affiché le : 30/04/2026

Transmis en Préfecture le :

30/04/2026

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.